

## **LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE – Ne pas envoyer d’originaux**

### **Documents à fournir dans tous les cas**

- Le dossier de demande de titre de séjour, dûment complété et signé

#### **État-civil :**

- Passeport (pages d’identité, des visas, des cachets d’entrée et de sortie du territoire)
- Titre de séjour en cours de validité (copie)
- 3 photographies d’identité normées

#### **Hébergement :**

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d’électricité, de gaz, d’eau, de box Internet, bail ou taxe d’habitation) [> si hébergement chez un tiers, attestation d’hébergement, facture de moins de 6 mois et copie de la pièce d’identité de l’hébergeur]

### **Documents complémentaires**

#### **Si un changement est intervenu dans votre situation familiale :**

- Acte de mariage, livret de famille, jugement de divorce, acte de décès
- Carte d’identité ou de séjour du conjoint

### **À DÉPOSER LORS DU RETRAIT DE VOTRE TITRE DE SÉJOUR**

- Droit de timbre fiscal sur titre de séjour : 25 €  
(applicable à tous les titres de séjours y compris les certificats de résidence algériens, à l’exception des cartes « UE », « UE-Membres de famille » et autorisation provisoire de séjour)

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète assermenté auprès d’une cour d’appel.